

CONSEIL GÉNÉRAL

Rapport annuel (1999)

Addendum

Le présent addendum comprend la partie du rapport du Conseil général relative à la préparation de la Conférence ministérielle de 1999. Ce rapport, qui a été établi conformément aux Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105), indique les décisions prises par le Conseil général depuis le rapport annuel précédent¹ en ce qui concerne la préparation de la Conférence ministérielle.

Pour s'acquitter de sa mission, le Conseil général a tenu sept sessions extraordinaires depuis la période couverte par le précédent examen.² Les comptes rendus de ces sessions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/34, 39, 42, 43, 44, 47 et 49.

- **Préparation de la Conférence ministérielle de 1999 (WT/GC/M/34, 39, 42, 43, 44, 47 et 49)**

À la deuxième session de la Conférence ministérielle, en mai 1998, les Ministres ont décidé qu'un processus serait établi sous la direction du Conseil général pour assurer la mise en œuvre intégrale et fidèle des accords existants, et pour préparer la troisième session de la Conférence ministérielle. Ils ont également décidé que le Conseil général tiendrait, à cet égard, une session extraordinaire en septembre 1998 et périodiquement par la suite pour assurer l'achèvement complet de ses travaux dans les délais (WT/MIN(98)/DEC/1).

À sa session extraordinaire de septembre 1998, le Conseil général a eu une première discussion sur les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, notamment les paragraphes 9, 10 et 11, y compris les propositions des Membres, et est convenu d'établir un calendrier de réunions d'intersession informelles mensuelles au dernier trimestre de 1998 et au début de 1999 pour continuer à examiner ces questions. Il a également décidé de se réunir à nouveau en session extraordinaire au cours de la seconde quinzaine de février 1999 pour faire le point de la situation et décider des futurs travaux préparatoires.

À sa session extraordinaire du 25 février 1999, le Conseil général a eu une nouvelle discussion sur les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, y

¹ Le rapport annuel du Conseil général pour 1998 figure dans le document WT/GC/15.

² Un addendum au présent rapport rendra compte des débats de toute autre réunion que le Conseil général tiendra en novembre 1999 dans le cadre de sa session extraordinaire pour la préparation de la Conférence ministérielle.

compris les propositions des Membres. À cette occasion, il a entendu un rapport oral du Président sortant sur les travaux accomplis aux réunions d'intersession informelles, tenues depuis la session extraordinaire de septembre 1998, au cours desquelles les Membres ont continué à examiner dans l'ordre les questions définies au paragraphe 9 de la Déclaration ministérielle.³

Le Conseil général a également examiné l'organisation des travaux futurs sur ces questions sur la base d'une proposition du Président.

Les représentants de la Nouvelle-Zélande, de l'Uruguay, de la Norvège, des Communautés européennes, du Japon, de la Bolivie, du Guatemala, de la Corée, de la Hongrie (également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovaquie), d'El Salvador (également au nom de Cuba, du Honduras, du Nicaragua et de la République dominicaine), de la Malaisie (au nom des membres de l'ANASE), du Costa Rica, de l'Australie, de l'Égypte, de l'Argentine, de l'Inde, des États-Unis, du Pakistan, du Brésil, de la Colombie, de la Suisse, du Canada, du Venezuela, de l'Afrique du Sud, du Maroc, de la Tanzanie, de Maurice, du Chili, du Mexique, de l'Islande, de l'Ouganda et de Hong Kong, Chine ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et du rapport du Président sortant sur les travaux accomplis depuis la session extraordinaire de septembre 1998, et a adopté le programme indicatif ci-après pour l'organisation des travaux de la deuxième phase, qui s'étalera de mars à juillet:

24 et 26 mars	Session extraordinaire: Thème proposé – Propositions relatives au paragraphe 9 a) de la Déclaration ministérielle
12 et 13 avril	Réunion informelle
22 et 23 avril	Session extraordinaire: Thème proposé – Propositions relatives au paragraphe 9 b) à 9 d) de la Déclaration ministérielle
3 et 4 mai	Réunion informelle
20 et 21 mai	Session extraordinaire: Thème proposé – Poursuite de l'examen des propositions relatives au paragraphe 9 a) à 9 d) de la Déclaration ministérielle
7 et 8 juin	Réunion informelle
21 et 22 juin	Session extraordinaire: Thème proposé – Propositions relatives au paragraphe 10 de la Déclaration ministérielle
6 et 7 juillet	Réunion informelle
9 juillet	Session extraordinaire: Thème proposé – Poursuite de l'examen des propositions relatives aux paragraphes 9 et 10 de la Déclaration ministérielle
28-29 juillet	Session extraordinaire: Thème proposé – Poursuite de l'examen des propositions relatives aux paragraphes 9 et 10 et organisation des travaux futurs

Il était entendu qu'outre le thème proposé pour chaque réunion, les délégations auraient le droit de revenir sur n'importe quelle question à n'importe quelle réunion et que le programme pourrait être revu, et si nécessaire modifié, compte tenu de l'évolution de la situation.

³ Les listes des questions soulevées par les délégations au sujet des points examinés à chaque réunion ont été distribuées par le Secrétariat sous sa propre responsabilité en tant que notes informelles dans les jobs n° 6155, 7095, 7123, 434, 441, 920 et 1023.

À sa session extraordinaire du 24 mars 1999, le Conseil général a continué à examiner les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, y compris les propositions des Membres, l'accent étant mis sur les propositions relatives au paragraphe 9 a) de la Déclaration ministérielle.

Les représentants de l'Uruguay, de l'Australie, de la République dominicaine (également au nom de Cuba, du Honduras et du Nicaragua), de Cuba (également au nom du Honduras, du Nicaragua et de la République dominicaine), des États-Unis, d'El Salvador (également au nom de Cuba, du Honduras, du Nicaragua et de la République dominicaine), de l'Égypte, du Honduras (également au nom de Cuba et de la République dominicaine), de l'Inde, de la Hongrie (également au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République slovaque, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Slovaquie), du Nicaragua (également au nom de Cuba, du Honduras et de la République dominicaine), du Japon, du Costa Rica, du Pakistan, de l'Argentine, des Communautés européennes, du Venezuela, de Maurice, de la Nouvelle-Zélande, de la République dominicaine (également au nom de Cuba, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Pakistan), de la Suisse, de la Norvège, de Sri Lanka, du Canada, de la Corée, du Brésil, de la Malaisie (également au nom des membres de l'ANASE) et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a accepté la proposition, faite par le Président, de reporter la session extraordinaire prévue pour les 22 et 23 avril aux 3 et 4 mai, et la réunion informelle prévue pour les 3 et 4 mai aux 10 et 11 mai.

À sa session extraordinaire du 20 mai 1999, le Conseil général a continué à examiner les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, y compris les propositions des Membres, l'accent étant mis sur les propositions relatives au paragraphe 9 a) à 9 d) de la Déclaration ministérielle. Il a également examiné, au titre des "Autres questions", la contribution du Conseil général à l'élaboration de lignes directrices et de procédures pour les négociations prescrites sur les services.

Les représentants de la Hongrie, de la Norvège, de l'Australie, des Communautés européennes, des États-Unis, de la Zambie (également au nom de la Jamaïque, du Kenya, de l'Ouganda, du Pakistan, de Sri Lanka et de la Tanzanie), du Japon, de la Malaisie (au nom des membres de l'ANASE), de la Hongrie (au nom des pays de l'ALEEC), de l'Uruguay, de la Nouvelle-Zélande, du Chili, de la Suisse, de l'Argentine, de l'Islande, du Brésil, de l'Australie, du Canada, de la Turquie, du Costa Rica, de Singapour, de l'Indonésie, de l'Égypte, du Guatemala, de la Thaïlande, de Cuba, de l'Inde, du Venezuela, du Mexique, de la Bolivie, de la Colombie et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

À sa session extraordinaire du 17 juin 1999, le Conseil général a continué à examiner les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, y compris les propositions des Membres, l'accent étant mis sur les propositions relatives au paragraphe 10 de la Déclaration ministérielle. Il a également examiné le calendrier indicatif des réunions convenu en février.

Les représentants du Mexique, de la Hongrie (au nom des pays de l'ALEEC et de la Lettonie), de l'Égypte, de l'Uruguay, de l'Australie, de la Norvège, du Chili, du Costa Rica, de la Suisse, de Cuba, de la Corée, de Singapour (également au nom des Philippines), du Canada, de l'Inde, du Pakistan, des États-Unis, du Guatemala (également au nom d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua et de la République dominicaine), des Communautés européennes, de la Jamaïque, de la Malaisie (au nom des membres de l'ANASE), du Japon, de Sri Lanka, de la République dominicaine, de la

Turquie, de la République tchèque, de la Nouvelle-Zélande, du Brésil et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et est convenu que la session extraordinaire formelle prévue pour le 9 juillet serait avancée au 7 juillet et que la réunion informelle prévue pour les 6 et 7 juillet ne se tiendrait que le 6 juillet.

À sa session extraordinaire du 7 juillet 1999, le Conseil général a continué à examiner les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, y compris les propositions des Membres, l'accent étant mis sur les propositions relatives aux paragraphes 9 et 10 de la Déclaration ministérielle.

Les représentants de la Nouvelle-Zélande (au nom des membres de l'APEC), du Brésil, de l'Argentine, du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés Membres), du Japon, des Communautés européennes, de la Norvège, de la Corée, de l'Inde, de l'Uruguay, de la Hongrie (également au nom de la Bulgarie, de la Lettonie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovaquie), de la Turquie, de l'Australie, du Pakistan, de l'Égypte, de Cuba, du Chili, du Costa Rica, des Philippines (au nom des membres de l'ANASE), de la République tchèque, de l'Islande, des États-Unis, du Maroc, de Singapour, de la Thaïlande, de Maurice et de Hong Kong, Chine, ainsi que le Président ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations.

À sa session extraordinaire du 29 juillet 1999, le Conseil général a continué à examiner les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, y compris les propositions des Membres, l'accent étant mis sur les propositions relatives aux paragraphes 9 et 10 de la Déclaration ministérielle, ainsi que l'organisation des travaux futurs.

S'agissant de l'organisation des travaux futurs, le Président a dit que le Conseil général devrait, au cours de la prochaine phase, établir le texte ou les textes et les recommandations à adresser aux Ministres, à Seattle, pour décision. Il était clair que l'on disposait désormais d'une documentation importante à partir de laquelle on pouvait élaborer des recommandations à l'intention des Ministres et ce processus d'élaboration avait déjà commencé aux réunions informelles tenues récemment. Compte tenu de la tâche à accomplir, la prochaine phase pourrait être définie comme étant orientée vers des recommandations et à niveaux multiples. Elle serait orientée vers des recommandations en ce sens que son principal objectif était d'établir des recommandations à l'intention des Ministres et qu'il serait important d'axer dès que possible le travail sur des projets de recommandation. La phase 3 serait à niveaux multiples car elle devrait être structurée avec la plus grande souplesse afin que peu de temps disponible soit utilisé au mieux. Cela supposait un processus associant, premièrement, de fréquentes réunions informelles du Conseil général – si possible, de plus en plus au niveau des Chefs de délégation – à des sessions extraordinaires moins fréquentes. Ce niveau de réunion serait la garantie de la transparence et d'une pleine participation, et tous les résultats obtenus dans les autres instances devraient lui être communiqués. Deuxièmement, il serait nécessaire, comme chaque fois dans le passé, de tenir à brève échéance d'autres consultations informelles pour l'examen de questions précises et en vue du travail de rédaction dans le détail. Ces consultations étaient un élément essentiel de tout processus devant déboucher sur des résultats. Bien entendu, elles devaient être menées dans le respect intégral des principes de la transparence et de la non-discrimination. Si les Membres en convenaient, il pourrait être utile d'y associer le Directeur général. Troisièmement, le Président intensifierait ses consultations avec les délégations au niveau individuel et il comptait que les délégations accéléreraient également le rythme de leurs propres discussions multilatérales et plurilatérales. Il était clair que le Conseil général serait l'organe vers lequel tous les travaux accomplis dans le cadre de ce processus à niveaux multiples convergeraient en retour. Le Président avait relevé l'accent que les délégations avaient mis sur la prééminence du Conseil général au cours des travaux préparatoires. Toutefois, une structure à niveaux multiples telle qu'il l'avait décrite s'était toujours avérée, par le

passé, indispensable au succès des travaux menés au niveau du Conseil général. Comme l'essentiel des travaux de la phase 3 consisterait à formuler des recommandations à adresser aux Ministres, il était important de disposer dès que possible d'un projet de texte comprenant d'éventuels éléments, et il croyait comprendre que certaines délégations s'employaient à examiner les termes dans lesquels il pouvait être formulé. Sous sa propre responsabilité en tant que Président, il entendait faire distribuer un avant-projet de texte(s) ministériel(s) aux délégations la première semaine de septembre. Ce serait un avant-projet qui serait sans préjudice des positions des Membres concernant les éléments qui pourraient finalement figurer dans le(s) texte(s) destiné(s) aux Ministres qui résulterai(en)t du processus. Cet avant-projet tiendrait compte des travaux effectués au cours des phases 1 et 2 et pourrait servir de point de départ pour les travaux de la phase 3. Dans cette optique, le Président ferait distribuer sous peu aux délégations un calendrier des travaux de la phase 3 commençant par une réunion informelle du Conseil général le 8 septembre. Il a proposé que les Membres continuent à examiner, à cette réunion, les propositions spécifiques, y compris toute proposition qui pourrait avoir été présentée pendant les vacances d'été, et fassent une première lecture de l'avant-projet. À l'évidence, le processus devrait être souple au cours de la phase suivante et comporter davantage de réunions si nécessaire. Le Président a proposé que le Conseil général s'efforce de terminer les travaux de la phase 3 à Genève d'ici au début de novembre afin de laisser du temps pour l'examen, par les administrations nationales, du texte qui en résulterait et pour sa traduction et son traitement. La session extraordinaire qu'il proposerait de tenir au début de novembre pourrait toutefois être reconvoquée à tout moment afin que toutes les modifications nécessaires puissent être apportées.

Les représentants du Venezuela, du Brésil, de la Hongrie (également au nom des pays de l'ALEEC et de la Lettonie), du Japon, du Kenya, des États-Unis, de Singapour, de Panama, de la Corée, des Communautés européennes, de l'Inde, de la Norvège, du Canada, de Maurice, de l'Australie, du Pérou, du Mexique, de l'Ouganda, du Chili, de l'Uruguay, de Cuba, de la Bolivie et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a accepté les suggestions du Président relatives à l'organisation des travaux futurs.

À sa session extraordinaire du 23 septembre 1999, le Conseil général a poursuivi le débat sur les questions de fond qui ressortent de la Déclaration ministérielle de mai 1998, y compris les propositions des Membres, ainsi que sur la suite de l'organisation des travaux. Il a également engagé un débat sur la base d'un avant-projet de texte ministériel distribué le 8 septembre par le Président, sous sa propre responsabilité (JOB(99)/5230).

Les représentants de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de l'Uruguay, du Brésil, du Japon, de la Hongrie (au nom des pays de l'ALEEC et de la Lettonie), de la Bolivie, du Pakistan, des Communautés européennes, de l'Australie, du Guatemala, de l'Inde, de la Colombie, de la Corée, des Philippines, de Singapour, de la République dominicaine, de Cuba, de la Suisse, de la Malaisie, du Mexique, du Honduras, de l'Égypte, de la Roumanie, de l'Indonésie, de l'Argentine, de la Norvège, de l'Ouganda, d'El Salvador, de l'Islande, du Bangladesh, de la Thaïlande, de la Bulgarie, de Maurice, du Venezuela, de l'Afrique du Sud, et de Hong Kong, Chine ont pris la parole.

S'agissant de l'organisation des travaux futurs, le Président a dit avoir le sentiment que la grande majorité des délégations s'accordaient à reconnaître qu'il était urgent de passer à la rédaction d'un texte à l'intention des Ministres et que toutes les contributions qui avaient été faites devraient être pleinement prises en compte dans le processus à venir dans lequel tous allaient s'engager. Ayant prêté une oreille attentive à tous les points de vue exprimés, y compris celui selon lequel le processus immédiat devrait être universel et donner à toutes les délégations la possibilité de participer à l'élaboration d'un premier texte général destiné à être examiné ultérieurement, il avait l'intention d'engager, dans les semaines à venir, une série de consultations informelles intensive au niveau des Chefs de délégation. Son objectif, en lançant cette série de consultations, serait de distribuer immédiatement après, sur la base des débats qui y seraient engagés ainsi que des travaux effectués à

ce jour, le texte initial d'un projet de déclaration. Le débat qui aurait lieu la semaine suivante serait ouvert à tous et offrirait aux délégations la possibilité de lui indiquer ce qu'elles souhaitaient voir figurer dans le premier projet qu'il entendait faire distribuer. À l'évidence, ces réunions informelles intensives ne pourraient pas être une répétition des débats qui avaient eu lieu jusque-là au cours de la deuxième étape, mais devraient être axées sur le contenu du texte à adresser aux Ministres. Sur cette base, le Président avait l'intention de faire distribuer dès que possible aux délégations un programme des réunions, indiquant les dates et les sujets de discussion sur chacun des éléments qu'il avait l'intention d'examiner.

Le Conseil général a pris note des déclarations qui avaient été faites et a approuvé les suggestions du Président concernant l'organisation des travaux futurs.

Le Conseil général a ensuite examiné, au titre des "Autres questions", une proposition des États-Unis concernant la tenue d'un symposium de l'OMC à Seattle, le 29 novembre, sur les grandes questions commerciales internationales des premières décennies du siècle prochain visant, conformément à l'article V:2 de l'Accord sur l'OMC, à encourager un dialogue informel entre les Membres de l'OMC et les représentants des organisations non gouvernementales sur des questions susceptibles d'influer sur le système commercial international de l'OMC au cours du siècle prochain, afin i) de mieux faire connaître les questions en jeu, ii) de servir de cadre à un échange d'idées et iii) d'aider à mieux comprendre les contributions de l'OMC dans ces domaines.

Les représentants des États-Unis, du Costa Rica, de l'Égypte, de la Corée, des Communautés européennes, du Japon, de la Bolivie, de l'Argentine, du Canada, de l'Australie, du Brésil et du Mexique ont pris la parole.

Le Conseil général a pris note des déclarations et a approuvé *ad referendum* la proposition des États-Unis pour permettre à la délégation qui s'était montrée réticente à l'égard de ladite proposition de disposer de quelques jours pour consulter son administration nationale.⁴

⁴ La délégation en question ayant levé sa réserve, la proposition a été considérée comme approuvée.